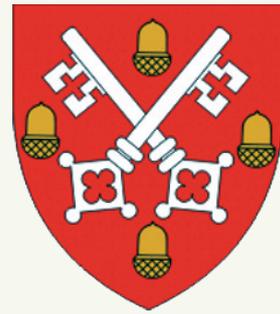


Sommaire
Comité
Agenda
Nouveaux membres
Le pasteur Charles-François Boiceau
Recette de l'Elixir de longue vie
Questions / Réponses : MICHEL - PIECE



Armoiries de la commune
de Pampigny.
Le pasteur Boiceau y fut nommé
en 1801

La Bibliothèque cantonale universitaire (BCU), met à disposition la collection complète des Annuaires vaudois. Une source très utile pour les généalogistes. A découvrir sous: <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch/#c=av>

Président	M. Frédéric ROHNER
Secrétaire	Mme Yvette DEVELEY
Trésorier	M. François de BEUCORPS
Rédacteur de la Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles	M. Loïc ROCHAT
Rédacteur des Nouvelles et site internet	M. Pierre-Yves PIECE
Membres	M. Pierre-Yves FAVEZ
Représentant des ACV	M. Jérôme GUI SOLAN
Adresse	Cercle vaudois de généalogie Rue de la Mouline 32 CH - 1022 CHAVANNES-PRES-RENENS
Site internet	http://www.ancetres.ch

Judi 19 février 2015	Stamm à Lausanne , 20h au Milan. Présentation de la plateforme internet <i>NotreHistoire.ch</i> et son intérêt pour la généalogie, par M. Claude Zurcher, responsable éditorial.
Samedi 7 mars 2015	Vente de livres aux ACV, de 10h à 14h
Judi 19 mars 2015	Stamm à Lausanne , 20h au Milan. <i>Familles huguenotes de Normandie réfugiées à Lausanne</i> , par Yvette Develey.
Judi 16 avril 2015	Stamm à Lausanne , 20h au Milan. Détails suivront.
Samedi 30 mai 2015	Rencontre généalogique des 3 Chablais , à Saint-Maurice, Salle du Roxy de 9h à 17h,
Dimanche 13 septembre 2015	19^{ème} Rencontre généalogique de Savoie au Château de Ripaille à Thonon F-74.



Nouveaux membres

Le Cercle vaudois de généalogie a le plaisir d'accueillir les membres suivants :

- Monsieur Jean-Claude BOURGEOIS, Margny les Compiègne, France
- Madame Chantal CARRON-DELAPRAZ, Martigny-Croix
- Monsieur Philippe GAUTHIER, Thônex

Le pasteur Charles-François Boiceau

Le pasteur Charles-François Boiceau

Un témoin de la Révolution vaudoise

Né à Morges le 30 septembre 1757, Charles-François Boiceau était le fils de Jacques-Charles Boiceau, né à Saint-Maixent (Poitou) en 1716, venu à Genève en 1748 où il fit commerce d'horlogerie, puis s'établit à Morges où il épousa Marie-Ursule Chaigneau, d'une famille aussi originaire des environs de Saint-Maixent et fixée à Morges depuis 1715.

Charles-François Boiceau avait trois sœurs et un frère. Il fit des études de théologie à Lausanne. Il s'y maria le 28 avril 1783 avec Julie-Elisabeth Roqueirol, née en 1760, et y tint un pensionnat jusqu'en 1797. En 1786, il avait été consacré au Saint-Ministère, mais ce n'est qu'en juin 1796 qu'il commença à exercer le ministère de pasteur.

Dans son *Journal pour affaires ecclésiastiques*¹, commencé en 1797, il raconte ce tournant de sa vie : «*M'étant [...] déterminé à renoncer à [mon] établissement pour me vouer à l'exercice de mon ministère, lorsque mon rang d'ancienneté m'appellerait à être pourvu d'une Cure dans la Classe de Morges, je fus nommé le 10 mai 1796 par l'Académie [...] pour la repourvue à faire dans la susdite Classe [...]. Le 18 mai 1796, je prêchai devant la classe assemblée le sermon d'épreuve ordinaire sur I Jean 2 v. 17^e et je fus nommé en second à la Cure d'Arzier. La Classe me dispensa du voyage de Berne, ainsi que d'une seconde épreuve. Le 7^e Juin 1797, la Classe de Morges me nomma en premier [...] au Diaconnat de Cossonay. Le 12^e Juin 1797, le Sénat de Berne a confirmé mon élection à ce poste et le même jour j'ai prêté le serment ordinaire entre les mains du Chancelier.*»

Le 6 avril [sic pour août] de cette même année 1797, Boiceau a été installé comme pasteur de La Chaux et diacre de Cossonay, et le 17 août 1797 il se transporta de Lausanne à Cossonay avec sa femme et les jumeaux Charles et Marc nés en 1794. Il y avait loué le 20 juin précédent un logement dans la maison d'un sieur Henri Perey³.

C'est au début de 1798 qu'il décrira dans son Journal le début de l'indépendance vaudoise : «*Le 23^e Janvier 1798, sur le refus du Conseil souverain de Berne d'accorder la convocation des États du Pays de Vaud pour redresser les abus introduits dans les diverses parties de l'administration, l'Assemblée Provisoire [...] a décrété solennellement son indépendance et renoncé à la domination de Berne et de Fribourg. Cette démarche a été le commencement de la Révolution helvétique. Il ajoute plus loin : Le 15^e Février 1798 j'ai convoqué dans l'Église [de] la Commune de La Chaux, en assemblée de paroisse, je lui ai lu dans la chaire le projet de la nouvelle Constitution Helvétique, lequel a été adopté à l'unanimité. [...] Le 30^e Mars 1798 l'Assemblée provisoire des communes du pays a installé dans la Cathédrale de Lausanne*

les nouvelles autorités nommées, selon la Constitution, par le Corps électoral ; après quoi ayant remis ses pouvoirs à la Chambre administrative du Canton, elle s'est dissoute. Le 15^e Avril j'ai fait lecture sur ordre du Préfet National, dans les Églises de La Chaux et de Cossonay, des discours et du sermon prononcés le 30 Mars précédent, à l'installation des Autorités constituées.»

En 1799, Boiceau recopie dans son Journal un *Arrêté du Directoire exécutif sur les mariages des étrangers en Helvétie*. En 1801 naît à Cossonay le dernier de ses enfants, Samson Jean François. La même année le pasteur Boiceau est nommé à la cure de Pampigny.

En 1802, il note dans son Journal : *«La nuit du 4 au 5 mai a éclaté l'insurrection projetée pour anéantir les Titres des droits féodaux. Le premier rassemblement s'est formé sur la plaine de Grassey entre Pampigny et Montricher sur le territoire de cette dernière commune. Les insurgés ont commencé par bruler les Archives de Mollens et de Lisle, puis celles de Pampigny, [...] Après quoi l'insurrection s'étant propagée, toutes les Archives des Districts de Nyon, Rolle, Aubonne, Morges, Cossonay, Yverdon et Grandson ont été brulées de la même manière jusqu'au 12 de mai, que le rassemblement des paysans campé près de la Venoge sur le territoire de Denges, fort d'environ 5000 hommes et qui menaçoit Lausanne, s'est dissout sur la sommation du Général François Amey⁴, et de Kuhn⁵ membre du Petit Conseil Helvétique et commissaire extraordinaire dans le Canton au sujet de l'insurrection.»*

Et plus loin Charles Boiceau écrit : *«Le 9^e Juin [1802] le projet de Constitution Helvétique du 25^e Mai dernier, présenté à la sanction du Peuple, a été rejeté à une grande majorité dans la Commune de Pampigny. [...]»*

Le Journal contient plus tard ce qui suit : *«Le 18 7^{bre} [1802] le Gouvernement a capitulé pour remettre la ville de Berne aux insurgés, et il s'est transporté à Lausanne le 20 où il est arrivé à 6 h. du soir. Le 22^e 7^{bre} le Sénat Helvétique siégeant à Lausanne a rendu le décret sur l'abolition des Censes, Dixmes et Droitures fédérales [sic pour féodales] dans le Pays de Vaud [...]. Le Dimanche 3^e 8^{bre} les troupes du Canton ont été attaquées à Faoug près d'Avenches par l'armée des Cantons Confédérés et mises en [dé]route. Le lendemain 4 le Général Rapp⁶ adjudant du premier Consul de France est arrivé à Lausanne, apportant la Proclamation du 8^e Vendémiaire aux habitants de la Suisse, pour leur signifier de mettre bas les armes, de recevoir sa médiation, et d'envoyer les Députés à Paris, afin de fixer de concert avec lui la Constitution définitive de la Suisse. Le 17^e 8^{bre} conformément à la proclamation de Buonaparte, le Gouvernement Helvétique a quitté Lausanne pour retourner à Berne. [...] En exécution du Décret du 22^e 7^{bre} précédent relatif à la liquidation des Dismes et censes, et au paiement des pensions arriérées des Pasteurs, la Chambre Administrative du Canton a arrêté le 22^e 7^{bre}, la vente générale de tous les Biens appartenant au Canton, à l'exception des forêts ; et par le même arrêté elle a créé des Bons soit Mandats de L. 500 et au dessous, dont les uns seront livrés au ci devant Seigneurs pour la valeur de leurs Censes et de leurs Dixmes, et les autres seront délivrés aux Pasteurs pour paiement de leurs pensions jusqu'au 1^{er} Janvier 1803.*

Le 25^e 8^{bre} et jours suivants, la vente des Biens Communaux par enchère publique s'est faite à Lausanne au temple Allemand sous l'inspection de la Chambre Administrative, et elle a produit la somme de deux millions huit cent mille francs de Suisse. – La somme des Bons privilégiés c'est-à-dire des Bons Ecclésiastiques, Militaires, et qui seront reçus comme argent comptant pour le paiement du premier tiers des acquisitions s'est élevée, dit-on, à celle de sept cent mille francs. [...]»

Le Journal de Boiceau contient encore ce qui suit : «*Le 19^e Février [1803], Bonaparte Premier Consul de France a donné un acte pour la Médiation et la Constitution définitive de la Suisse. Le 28^e Mars, en vertu de l'acte de médiation du Premier Consul de France, la première assemblée des Cercles du Canton a été tenue pour nommer les députés candidats au Grand Conseil. Le 7^e Avril, le Grand Conseil du Canton s'est assemblé à Lausanne pour la première fois, et s'est occupé de suite à élire les membres du petit Conseil qui ont été Monod⁷ et Muret⁸ de Morges, Bergier⁹ et Pidou¹⁰ de Lausanne, Lambert¹¹ d'Yverdon, Duvillard¹² de Tannay, Detrey¹³ de Payerne, Fayod¹⁴ de Bex, Couvreur¹⁵ de Vevey.*

Le 16 le Petit Conseil communal [sic pour cantonal] est entré en fonctions. [...]

Le 14^e Avril [1804], jour de la première fête pour célébrer l'indépendance du Canton, n'ai prêché sur Luc 1, v. 68¹⁶. [...]»

Depuis cette date, le *Journal pour affaires ecclésiastiques* ne fait plus mention d'événements publics. Charles Boiceau se borne à mentionner les nombreux pauvres de sa paroisse pour lesquels il reçoit des dons, les visites qu'il fait dans les écoles de la région, les dispositions concernant les tâches des régents et des maîtresses d'école.

Il restera pasteur à Pampigny jusqu'en 1815, mais son Journal s'arrête en 1811. En 1815, il est nommé pasteur à Etoy. Il perdra sa femme en 1816.

En 1821, le Conseil d'État le nommera au poste de premier pasteur de Morges, ville dans laquelle il mourra le 27 décembre 1839.

Monique Droin-Bridel

Notes

- ¹ Nous ne reproduisons de ce Journal, que nous possédons et que nous avons remis aux Archives communales de Morges, que les faits politiques ou de société, en omettant les affaires ecclésiastiques. Les renseignements relatifs aux personnages mentionnés par Boiceau sont tirés du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (DHBS).
- ² «Or le monde passe, lui et sa convoitise, mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure à jamais.»
- ³ Henri-Louis-Emmanuel Perey (1769-1834), médecin à Orbe puis à Lausanne.
- ⁴ Pierre-François-Joseph Amey (1768-1846), fribourgeois, devint général dans l'armée française. Il fut chargé de réprimer dans le Canton de Vaud l'insurrection dite des «bourla-papey».
- ⁵ Bernhard Friedrich Kuhn (1762-1825), membre du Conseil exécutif helvétique en 1801.
- ⁶ Jean Rapp (1772-1821), comte et général français.
- ⁷ Henri Monod (1753-1833), avocat à Morges, l'un des principaux chefs de la Révolution vaudoise, deviendra ensuite conseiller d'État.
- ⁸ Jules-Nicolas Muret (1759-1847), avocat, l'un des fondateurs de l'Indépendance vaudoise, sera en 1803 membre à vie du Grand Conseil.
- ⁹ Pierre-Elie Bergier (1743-1822), député au premier Grand Conseil vaudois, et le 14 avril 1803 membre du Petit Conseil.
- ¹⁰ Auguste Pidou (1754-1821), avocat à Lausanne, l'un des chefs du nouveau régime vaudois, sera Conseiller d'État de 1803 à sa mort.
- ¹¹ Louis Lambert (1751-181), député au Grand Conseil et conseiller d'État.
- ¹² François-Louis Duvillard (1748-1836), châtelain de Tannay et curial de Nyon, député en 1803 et conseiller d'État de 1803 à 1805.
- ¹³ Isaac de Trey (1760-1837), député au Grand Conseil dès 1803 puis membre du Petit Conseil.
- ¹⁴ Jean-François Fayod (1752-1824), président du Tribunal du Léman en 1802 puis conseiller d'État de 1803-1811.
- ¹⁵ Daniel-Emmanuel Couvreur de Deckersberg (1756-1831), député au Grand Conseil vaudois en 1803, puis membre du Petit Conseil de 1803 à 1806.
- ¹⁶ «Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, parce qu'il a visité son peuple, accompli sa libération.»

Recette de l'Elixir de longue vie conservée aux ACV

Toujours à la recherche de nouvelles recettes pour dynamiser ses membres, le CVG vous propose aujourd'hui celle d'un élixir de longue vie. Il s'agit d'une recette que l'on trouve aussi, entre autres, dans le « Traité de la fabrication des liqueurs françaises et étrangères » de L. -F. Dubief quoique de composition légèrement différente et sur le site internet de la ville de Boudry historique... de même que sur d'autres sites, plus mercantiles, comprenant des ingrédients parfois très différents. Aux Archives cantonales vaudoises, elle est présente dans pas moins de quatre fonds d'archives privées (P Gillard (Charles) 225, PP 503/11, P Cérésolle 44 et PP 406/109 b) avec, là aussi, des compositions pouvant varier.

Par contre, tout le monde s'accorde à dire que cette recette semble avoir été trouvée dans les papiers d'un Docteur nommé Gravis Yernist, médecin suédois mort à l'âge de 104 ans (ou 144 ans selon les versions)... d'une chute de cheval. Ces secrets étaient dans la famille depuis plusieurs siècles. Son aïeul a vécu 130 ans, sa mère 107 ans, son père 112 ans, par l'usage journalier de cet Elixir. Ils en prenaient une demi-cuillère à thé matin ou soir dans le double de vin rouge ou bouillon.

Voici la composition de l'Elixir miraculeux :



**1 once d'aloès succotrin,
1 gros de zédouaire,
1 gros de gentiane,
1 gros du meilleur safran,
1 gros de rhubarbe fine,
1 gros d'agaric blanc,
2 gros de thériaque de Venise.**



Théophraste Bombast Von Hohenheim, dit Paracelse (1493-1541), s'opposait à l'usage du mélange de substances pour réaliser des médicaments mais préconisait celui du remède idéal, obtenu par purification alchimique d'une seule substance.

La thériaque de Venise, intervenant dans l'élixir de longue vie, contient près de 70 composants !

Quant à la préparation, qui connaît aussi plusieurs écoles, il faudrait commencer par réduire en poudre et passer au tamis les 5 ou 6 premières drogues. Ensuite, les mettre avec la thériaque dans une bouteille de gros verre. Y vider une pinte de bonne eau de vie. Veiller à bien boucher cette bouteille d'un parchemin mouillé uniquement. Quand il sera complètement sec, le piquer de plusieurs trous d'épingles, afin que la fermentation ne brise pas la bouteille. Pour ce faire, la mettre à l'ombre pendant 9 jours. Bien la remuer soir et matin. Le 10^e jour, prendre délicatement la bouteille sans la remuer. Laisser couler l'infusion dans une autre bouteille, « autant qu'il en sortira clair ». Bien boucher cette bouteille. L'usage journalier de ce remède garantirait ainsi une vie longue sans besoin d'autres médicaments.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que ce remède paraît très prometteur puisqu'il « restaure et anime les esprits vitaux, aiguise les sens, ôte les tremblements de nerfs, émousse les douleurs de rhumatisme, amollit les douleurs atroces de la goutte et l'empêche de remonter, nettoie l'estomac de toutes les humeurs grasses et gluantes qui causent les indigestions » et bien d'autres maux encore.

La recette présentée a été adaptée à la lecture du jour. A vous de l'adapter peut-être au goût actuel... pour élaborer votre propre recette...

Jérôme Guisolan

Q294 MICHEL (Eric Bolomey, Patrimoine suisse, section vaudoise)

Je recherche des informations sur des armoiries marquées au feu sur une planche du pressoir du domaine de la Doges.

R294 MICHEL (Pierre-Yves Pièce et Pierre-Yves Favez, membres du comité)

Suite à la demande d'Eric Bolomey du 15 avril dernier concernant les armoiries marquées sur une planche du pressoir du domaine de la Doges (a), nous avons effectué une recherche pour essayer d'identifier le propriétaire de ces armoiries. Si il n'a pas été possible de déterminer exactement la personne en question, on peut raisonnablement penser que ces armoiries appartiennent à la famille MICHEL de Vevey, citée dès 1590. En effet, selon l'Armorial vaudois de D. L. Galbreath, le commissaire Michel de Vevey portait, en 1704, *De ... au cœur transpercé par trois épées, accompagné en pointe d'un mont de trois coupeaux* (b). Ces armes sont inspirées de la famille patricienne de Berne qui a donné deux baillis de Lausanne et un gouverneur d'Aigle. David Michel, gouverneur d'Aigle, portait, en 1593, *D'or à trois épées de sable plantées dans trois monts de sinople* et Wolfgang Michel alt Venner, bailli de Lausanne en 1600, portait *Trois épées plantées dans trois monts* (c).

A noter que Patrimoine suisse, Section vaudoise, a publié un volume rédigé par Edmond de Palézieux et alii, *La Doges: des siècles d'histoire*, La Tour-de-Peilz, Patrimoine suisse, Section vaudoise, 2011, 96 p. ill. L'exemplaire des ACV est conservé en bibliothèque dépôt sous la cote VA 6995.



Illustration a



Illustration b



Illustration c

Q295 PIECE (Pierre-Yves Pièce, membre)

Recherche informations sur le décès de François Vincent PIECE, né le 13 août 1796 à Bex (VD) et retrouvé mort en avril 1848 sur la route près de Saint Pierre-de-Clages en Valais. Le registre des jugements des Archives d'Etat du Valais (AEV) mentionne: *10 avril 1848, No d'ordre 13, Tribunal de Conthey: levée du cadavre de Vincent Pièce, de Bex*. Le registre des décès de Bex (ACV Ed 15/9, p.129) indique: *Le douze avril mil huit cent quarante huit, le Docteur Thomas a déclaré que François Vincent Pièce, âgé de cinquante deux ans, de Bex, y domicilié fils de Jean Pierre Pièce et de Suzanne Marie Fontannaz, domiciliée à Bex, est décédé à Saint-Pierre en Valais le neuf avril mil huit cent quarante huit à dix heures du soir*. Quelques années auparavant, Vincent Pièce apparaît déjà dans le registre des jugements des AEV: *15 juillet 1841, No d'ordre 31, Tribunal de Sion: Pierre Dorsaz de Liddes et Vincent Pièce de Bex condamnés pour voies de fait et complicité envers le sieur Louis Oechsli*. Les séries d'archives des tribunaux de districts ne semblent malheureusement pas déposées aux AEV. D'autre part le Tribunal d'Hérens et de Conthey ne détient des archives que depuis 1860 pour le district d'Hérens et depuis les années 1868-1870 pour le district de Conthey. Impossible donc pour l'instant de localiser les archives du Tribunal de Conthey pour 1848 !

A la même époque, un Vincent Pièce de Bex figure dans les registres de la paroisse de Savièse, où il est mentionné comme père de Marie Barbe Pièce, fille illégitime de Jeanne Devey (Devez), née à Granois (Savièse) le 24 septembre 1842. S'agit-il du même Vincent Pièce ? C'est probable.

Dernier indice: la tradition familiale rapporte qu'un Pièce, conducteur de diligence, avait été assassiné il y a bien longtemps dans le Bois Noir... Toute information permettant de faire progresser l'enquête sera la bienvenue.